

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 14452

Numéro SIREN : 803 401 850

Nom ou dénomination : IGUANA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2018 sous le numéro de dépôt 31674

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 15-05-2018

N° DE DEPOT : 031674

N° GESTION : 2014B14452

N° SIREN : 803401850

DENOMINATION : IGUANA HOLDING

ADRESSE : Angle 20 rue Daval - 15 rue de la Roquette 75011 Paris

MILLESIME : 2017

COPIE
CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A 2017
Page 17

Formulaire obligatoire (art. 302 R1111
du Code de Commerce) des Impôts

Désignation de l'entreprise		SAS IGUANA HOLDING		Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise		20 RUE DAVAL		75011 PARIS				
Numéro SIRET *		8 0 3 4 0 1 8 5 0 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 7				
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 6				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2				
				Net 3				
				Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	2 319	012	2 319			
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	9 370	030	3 035	6 335	7 679	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 002	042	2 002		2 002	
	Total I (5)	044	13 691	048	7 356	6 335	9 681	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
Autres * (3)			072	399 435	074		399 435	121 178
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	916	086		916	213	
Charges constatées d'avance *	092		094					
Total II	096	400 351	098		400 351	121 390		
Total général (I+II)	110	414 042	112	7 356	406 686	131 071		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		2 000		2 000		
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées *		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131						
Report à nouveau		134		(29 000)		(13 836)		
Résultat de l'exercice		136		(1 511)		(15 164)		
Provisions réglementées		140						
Total I		142		(28 512)		(27 000)		
Provisions pour risques et charges		154						
Emprunts et dettes assimilées		156		648		261		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		8 508		4 886		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		15 460		152 924		
Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		435 198		158 072		
Total général (I + II + III)		180		406 686		131 071		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 966		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 18

Formulaires obligatoires (article 202 B du Code de Commerce et article 202 B du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS IGUANA HOLDING		Exercice N clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 1 7		13 0 0 9 2 0 1 6	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
		biens							
		services *		217		218	65 962		94 800
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	14		1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	65 976		94 801
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242	11 494		7 211	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	118	244	700		1 582	
Rémunérations du personnel *					250	47 363		81 261	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	(7 258)		16 371	
Dotations aux amortissements *					254	1 344		1 338	
Dotations aux provisions					256	966		1 353	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2 910		4	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	57 519		109 120	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	8 456		(14 319)	
Produits financiers (III)					280				
Produits exceptionnels (IV)					290			2 000	
Charges financières (V)					294	4 829		845	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	5 667		2 000	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	(528)			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (III+IV+V) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(1 511)		(15 164)	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	1 511
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	(528)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		330	116 644			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248						
	(Part de loyers dispensés de réintégration)								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44 articles)	986		987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 articles)	981		989					
	Divers ZFA (44 articles)	345		344					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				350	122 875
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	8 270	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
Déficits antérieurs reportables : * 3 01 5 59 ont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	8 270	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 406 686.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 65 962.24 Euros et dégagant un déficit de 1 511.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 25 857 €. Il s'agit de la remonté des CICE des Filiales imposé à l'IR.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 25 857 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	25 857
Total	25 857

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 353		966
Installations générales agencements aménagements divers	9 370		
TOTAL	9 370		
Autres participations	3 002		1 000
TOTAL	3 002		1 000
TOTAL GENERAL	13 725		1 966

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 319	2 319
Installations générales agencements aménagements divers			9 370	9 370
TOTAL			9 370	9 370
Autres participations		2 000	2 002	2 002
TOTAL		2 000	2 002	2 002
TOTAL GENERAL		2 000	13 691	13 691

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	26 385	26 385	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 834	1 834	
Débiteurs divers	371 217	371 217	
TOTAL	399 435	399 435	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	648	648		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 508	8 508		
Personnel et comptes rattachés	1 425	1 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 058	6 058		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 902	38 902		
Autres impôts taxes et assimilés	438	438		
Groupe et associés	15 460	15 460		
Autres dettes	363 759	363 759		
TOTAL	435 198	435 198		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	200			200

Le 12/01/2018
BOUDOU ALAIN PRESIDENT



IGUANA HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : Angle 20, Rue Daval - 15, Rue de la Roquette
75011 PARIS
803.401.850 R.C.S. PARIS

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE ET
DECISION D'AFFECTION DU 30/03/2018

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30.09.2017 de – 1 511,43 Euros, de la façon suivante :

- Report à nouveau, pour - 1 511,43 Euros

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the stamp.

IGUANA HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : Angle 20, Rue Daval - 15, Rue de la Roquette
75011 PARIS

803.401.850 R.C.S. PARIS

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/09/2017

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 65 962 Euros contre 94 800 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 57 519 Euros pour l'exercice, contre 109 120 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 11 494 Euros au 30/09/2017 contre 7 211 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 700 Euros au 30/09/2017 contre 1 582 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 47 363 Euros au 30/09/2017 contre 81 261 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à - 7258 Euros au 30/09/2017 et 16 371 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 2 310 Euros au 30/09/2017 contre 2 691 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -4 829 Euros, contre - 845 Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -1 511 Euros contre une perte de - 15 164 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Suivant décisions du 24 novembre 2016, l'associé unique de la société IGUANA HOLDING a décidé la dissolution par anticipation de la société IGUANA CAFE, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, dont le siège social se trouvait à PARIS (75011), Angle 20 rue Daval - 15 rue de la Roquette,

AB

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 804.126.860, filiale dont elle détenait 100% des titres, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris les mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'a été opérée au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

1- Société IGUANA BATIGNOLLES

La société IGUANA HOLDING détient 100 % du capital de la société IGUANA BATIGNOLLES.

La société IGUANA BATIGNOLLES a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30/09/2017 un chiffre d'affaires hors taxes de 1 128 326 € et a constaté une perte de - 120 016 €.

2- Société IGUANA LIORAN

La société IGUANA HOLDING détient 100 % du capital de la société IGUANA LIORAN.

La société IGUANA LIORAN a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 un chiffre d'affaires hors taxes de 434 078 € et a constaté un bénéfice de 106 571 €.

Conformément à l'article L.233-6 alinéa 2, le tableau ci-après vous donne toutes informations concernant les filiales de notre société.

TABLEAU DES FILIALES

FILIALES (niveau -1)						
Nom de la filiale	Ex.	capital	% détenu	Capitaux propres	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat net
IGUANA LIORAN	12/2016	1001 €	100,00	65 195€	434 078 €	106 571 €
IGUANA BATIGNOLLES	09/2017	1001 €	100,00	- 613 864 €	1 128 326 €	- 120 016 €

DELAIS DE PAIEMENT

Les informations prévues par les articles L.232-1 et D.441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau annexé au rapport.

AB

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 13 691 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 7 356 Euros, soit un montant net de 6 335 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 9 681 Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 400 351 Euros, contre 121 391 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à - 28 512 Euros, contre - 27 000 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 435 198 Euros contre 158 072 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 65 976 Euros au 30/09/2017, contre 94 801 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 8 456 Euros, contre - 14 319 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 30/09/2017 fait ressortir une perte de - 1511,45 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de : -1511,45 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du code de commerce).

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (Indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées	1					1					
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	26,60		296,01			296,01					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,23		2,58			2,58					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
(B) Factures exclues du [] relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues	0										
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser) 60 jours					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

AB

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4) du Code de commerce

Article D. 441-II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)											
Pourcentage du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

AR

Marc ALIBERT
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

Victor-Emanuel BARRY
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

Jean-Charles MARQUES
Associé

www.serec-experts.fr



IGUANA HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €

**Angle 20 rue Daval
15, rue de la Roquette
75011 PARIS**

803 401 850 RCS Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

De l'exercice au 30 septembre 2017

SEREC Clermont-Ferrand
3 rue Patrick Depailler - La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél 04 73 28 50 20
serec@serec-experts.fr

SEREC Commentry
56 rue Jean Jaurès
03600 Commentry
Tél 04 70 64 60 66
commentry@serec-experts.fr

SEREC Paris-Roissy
88 rue de Paris
95380 Louvres
Tél 01 34 68 22 61
louvres@serec-experts.fr

IGUANA HOLDING

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : ANGLE 15 RUE DE LA ROQUETTE
75011 PARIS

803401850 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 septembre 2017

A l'associé Unique

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS IGUANA HOLDING relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS IGUANA HOLDING à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes également assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la IGUANA HOLDING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la IGUANA HOLDING à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 Mars 2018

Le Commissaire aux comptes
SEREC, représenté par

Victor-Emanuel BARRY
Commissaire aux Comptes
Co-gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	2 319	2 319					
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	9 370	3 035	6 335	7 679	1 344	17.50	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	2 002	2 002		2 002	2 002	100.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	13 691	7 356	6 335	9 681	3 346	34.56		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	399 435		399 435	121 178	278 258	229.63	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	916		916	213	703	330.42		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	400 351		400 351	121 390	278 961	229.80		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	414 042	7 356	406 686	131 071	275 615	210.28		

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 0026

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		30/09/2017	12	30/09/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000				
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	29 000	13 836	15 164	109.60		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 511	15 164	13 653	90.03		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	28 512	27 000	1 511	5.60		
AUTRES FONDS PROPRES							
Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées							
Total II							
PROVISIONS							
Provisions pour risques Provisions pour charges							
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	648	261	387	147.88		
	Emprunts et dettes financières diverses	15 460	15 494	34	0.22		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 508	4 886	3 621	74.11		
	Dettes fiscales et sociales	46 823	47 240	418	0.88		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	363 759	90 189	273 570	303.33			
Comptes de Régularisation							
Produits constatés d'avance (1)							
Total IV	435 198	158 072	277 127	175.32			
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	406 686	131 071	275 615	210.28			

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 0026

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

435 198 158 072

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	65 962		65 962	94 800	28 838	30.42
Chiffre d'affaires NET	65 962		65 962	94 800	28 838	30.42
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			14	1	13	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			65 976	94 801	28 825	30.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			11 494	7 211	4 283	59.39
Impôts, taxes et versements assimilés			700	1 582	882	55.73
Salaires et traitements			47 363	81 261	33 898	41.71
Charges sociales			7 258	16 371	23 629	144.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 344	1 338	6	0.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			966	1 353	387	28.58
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 910	4	2 906	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			57 519	109 120	51 600	47.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 456	14 319	22 775	159.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2017	12	30/09/2016	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 002		1 002	
Intérêts et charges assimilées (4)	3 827	845	2 982	352.75
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 829	845	3 984	471.29
2. Résultat financier (V-VI)	4 829	845	3 984	471.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 627	15 164	18 791	123.92
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 000	2 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		2 000	2 000	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 667		5 667	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 000	2 000	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 667	2 000	3 667	183.33
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 667		5 667	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		528	528	
Total des produits (I+III+V+VII)	65 976	96 801	30 825	31.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	67 487	111 965	44 478	39.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 511	15 164	13 653	90.03

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 406 686.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 65 962.24 Euros et dégagant un déficit de 1 511.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 25 857 €. Il s'agit de la remonté des CICE des Filiales imposé à l'IR.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 25 857 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	25 857
Total	25 857

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 353		966
Installations générales agencements aménagements divers	9 370		
TOTAL	9 370		
Autres participations	3 002		1 000
TOTAL	3 002		1 000
TOTAL GENERAL	13 725		1 966

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 319	2 319
TOTAL			2 319	2 319
Installations générales agencements aménagements divers			9 370	9 370
TOTAL			9 370	9 370
Autres participations		2 000	2 002	2 002
TOTAL		2 000	2 002	2 002
TOTAL GENERAL		2 000	13 691	13 691

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéficiaires	26 385	26 385	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 834	1 834	
Débiteurs divers	371 217	371 217	
TOTAL	399 435	399 435	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	648	648		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 508	8 508		
Personnel et comptes rattachés	1 425	1 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 058	6 058		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 902	38 902		
Autres impôts taxes et assimilés	438	438		
Groupe et associés	15 460	15 460		
Autres dettes	363 759	363 759		
TOTAL	435 198	435 198		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	10.0000	200			200

Le 12/01/2018
BOUDOU ALAIN PRESIDENT

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026